



Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
proposant
le classement de la motion 11.170 "TéléObjectif Réussir
partout dans le canton!"

(Du 26 août 2015)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

RESUME

La motion Cédric Dupraz 11.170 demande au Conseil d'Etat d'étudier toutes les possibilités de permettre la diffusion de TéléObjectif Réussir (TOR) sur l'ensemble du canton. Suite à différents contacts pris par le gouvernement avec les partenaires concernés, une issue favorable a pu être trouvée pour répondre positivement au texte de la motion. Le présent rapport propose donc son classement.

1. OBJET DE LA DEMANDE ET REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le 28 mars 2012, le Grand Conseil acceptait la motion Cédric Dupraz 11.170 "TéléObjectif Réussir partout dans le canton" par 72 voix contre 8 dont la teneur était la suivante:

11.170

30 août 2011

Motion Cédric Dupraz

TéléObjectif Réussir partout dans le canton!

"TéléObjectif Réussir" est une télévision régionale, sociale et culturelle, qui a pour but de lutter contre l'exclusion, la précarité et la pauvreté. Plus qu'un programme de réinsertion sociale, cette chaîne, dont les studios sont basés à Bevaix, couvre par le biais de ces reportages de nombreux sujets de la vie neuchâteloise... tant du haut que du bas du canton.

Or, à l'heure actuelle, cette chaîne n'est malheureusement diffusée que sur le Littoral neuchâtelois!

En effet, la société Cablecom, sujette à de nombreuses controverses, se refuse à libérer un canal pour permettre la retransmission de cette chaîne dans les Montagnes neuchâteloises. Cette situation déjà dénoncée par les autorités législatives des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds n'est, à nos yeux, pas acceptable.

Cette télévision, au bénéfice d'une concession fédérale et financée en partie par l'Etat, contribue au rapprochement des différentes régions de notre canton. Ces reportages de qualité sont appréciés par une grande partie de la population et n'entrent par ailleurs pas en concurrence, au vu de leur programmation différente, avec la chaîne régionale Canal Alpha.

La présente motion demande donc au Conseil d'Etat de bien vouloir étudier toutes les possibilités susceptibles de permettre la diffusion de TéléObjectif Réussir sur l'ensemble du canton.

Cosignataires: D. Schürch, D. Ziegler, L. Ducommun, D. de la Reussille, V. Leimgruber, F. Jeandroz, F. Konrad, K. Sansonnens, C. Maeder-Milz, C. Gehringer, D. Angst, V. Pantillon, P. Herrmann, B. Hurni, J. Hainard et B. Nussbaumer.

Préalablement, les Conseils généraux des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds avaient également accepté une motion allant dans le même sens.

En été 2014, le chef du DJSC a pris contact avec la direction romande d'UPC Cablecom GMBH pour examiner dans quelle mesure il pouvait être donné suite au texte de la motion. Par l'intermédiaire de sa filiale neuchâteloise Vidéo 2000 SA, Cablecom s'est montré ouvert à étendre la diffusion de TOR dans les Montagnes neuchâteloises. Cette opération nécessitait toutefois un investissement de l'ordre de 25.000 francs.

Après discussion, les différents partenaires concernés se sont entendus pour étendre cette prestation dans le haut du canton selon les modalités de prise en charge suivantes:

- Vidéo 2000 SA: 5.000 francs sur l'investissement et prise en charge des frais d'exploitation annuels de la liaison et du transport du signal;
- Ville de La Chaux-de-Fonds: 10.000 francs sur l'investissement;
- Ville du Locle: 5.000 francs sur l'investissement;
- Etat de Neuchâtel: 5.000 francs sur l'investissement.

Cet accord a été communiqué au mois de décembre 2014 à la direction d'UPC Cablecom GMBH afin qu'elle lance les travaux d'infrastructure nécessaires.

La diffusion de TOR dans les Montagnes neuchâteloises est effective depuis le lundi 11 mai 2015.

2. CONCLUSION

Les démarches menées par le Conseil d'Etat auprès des partenaires privés et publics concernés par ce dossier ont trouvé un accueil des plus favorables. La diffusion de TOR sur l'ensemble du territoire cantonal étant maintenant effective, le gouvernement demande à votre Autorité de bien vouloir classer la motion 11.170.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 26 août 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND